

COMMUNE DE
SORMONNE



**Septembre
2025**

LE PETIT SORMONNAIS



Site internet de la mairie:

<http://mairie-de-sormonne.e-monsite.com/>

**Bulletin Municipal
de Sormonne**

Les illusions de la vie tombent une à une comme en automne les feuilles de l'arbre.



Bulletin Municipal Septembre 2025

1 Sommaire

2 L'Édito

3 L'état civil

4 Les événements :

4 Repas des Anciens

5 Chasse aux œufs

6-7 Un jour, un village

8-9 Nettoyage printemps

10 Cérémonie du 8 mai

11 Les gestes qui sauvent

12 Fête des Voisins

13 Concert

14 Festivités du 13 juillet

15 L'école :

15 La vie de l'école

16 Cross de l'école

17 Les associations :

17 Brocante

18 Concours de pétanque

19 Les travaux :

19 Les espaces verts

Les informations diverses :

20 Canisacs

21 Histoire

22 Divers

23-27 Les élections municipales

28-29 La recette de Valérie

30-31 Point Jeunes

32 Les conseils municipaux

34 Vie pratique

Le Mot du Maire



Sormonnaises, Sormonnais, Chers administrés,

L'année 2025 est la dernière année du mandat, en effet en mars prochain vous devrez élire votre nouveau conseil municipal et comme je vous l'ai déjà indiqué, je ne renouvellerai pas ma candidature aux fonctions de maire.

À cet effet vous trouverez dans ce bulletin municipal la nouvelle réforme des modalités de scrutin qui concernera notre village, comme toutes les communes de moins de 1000 habitants.

Un grand changement dans les habitudes de vote des habitants pour ces élections municipales.

Pour cette année 2025, les gros travaux d'investissement de la commune sont maintenant terminés, néanmoins nous continuons d'investir dans la fin de l'aménagement du chemin d'Harcy, dans le renforcement du réseau d'électricité et d'éclairage public sur le secteur du Pâquis avec la mise en place d'un nouveau poste d'électricité près du lavoir, dans la mise en place du nouveau columbarium au cimetière, dans la réfection de la tombe d'Irénée Carré et dans la réfection du chemin de Méran (chemin avant le terrain de football).

Ces investissements sont réalisés ou en cours de réalisation et ont tous été intégrés au budget 2025.

Vous pouvez également constater que notre village évolue fortement avec les

nombreuses constructions sur les secteurs de Taillefer et du Fond du Ruisseau qui nous apporteront je l'espère une stabilité voire une progression de notre population.

Le fleurissement continue d'évoluer avec de nouvelles plantations arbustives et à l'automne viendra s'ajouter un verger communal sur le secteur du Pâquis avec des plantations qui seront réalisées par les élèves de la maternelle.

Je vous rappelle également que la commune s'est associée à la communauté de communes CCVPA pour subventionner les rénovations de façade (ravalement, peinture), n'hésitez pas à vous renseigner en mairie avant d'engager les travaux.

Enfin sur le plan des animations, proposées par la commune et les associations, une nouvelle fois celles-ci sont très nombreuses variées et gratuites : les marches, Halloween, le repas des anciens, la chasse aux œufs, le nettoyage du village, la formation aux gestes qui sauvent, la fête des voisins, les concerts à l'église, le 13 juillet, les concours de boules, et comme nouveauté, la brocante. Tout cela rend notre village attractif et dynamique.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Amicalement,

François DENEUX



MARIAGE



Jonathan Parent & Adeline Fauchart, le 13 septembre 2025



PACS

 Sebastien Henrion & Safia Bennaiche, le 03 juin 2025

NAISSANCES

 Samuel ALVES DA CRUZ, né le 11/06/2025

 Marion DIDIER, née le 22/06/2025



DÉCÈS

 M. Jean-Jacques BERTINCHON,
le 14/06/2025

 Mme Marie-Thérèse CREMONT
(née PROFICET), le 14/09/2025



Nouveaux Sormonnais(es)

 Mme Sandrine ALLARD

 M. Bastien LAGNY

 M. Gaspard LEMAITRE

 M. Jérémy & Mme Hélène SALVI et leurs enfants

 M. Claude DARQUENNES & Mme Annie MAILLARD

 M. Alexis MENNESSIER & Mme Alexia LAMBOT

 M. David GOUT

 Mme Barbara YERNAUX

 M. Fabien MOREAUX



BIENVENUE !

Repas des anciens



Le dimanche 23 mars, s'est déroulé à la salle Jean Bara le traditionnel repas des anciens.

Une cinquantaine d'habitants a pris part à cette manifestation dont quelques petits nouveaux.

Après l'accueil du maire, les convives sont passés à table pour déguster un succulent repas préparé par le traiteur « Matmin ».

Des mets savoureux et originaux ont régalé les papilles des convives,

les assiettes vides peuvent en témoigner.

C'est de nouveau l'orchestre « Wagner » qui a animé cet après-midi avec en plus une chanteuse.

Une belle journée durant laquelle les aînés ont pris beaucoup de plaisir.



La chasse aux oeufs



La quatrième chasse aux œufs de Pâques était organisée par la commune le dimanche 20 avril autour de l'église.

Malgré une petite averse, une cinquantaine d'enfants, âgés de 2 à 11 ans, accompagnés des parents ou des grands-parents avait répondu présents à cette invitation de la mairie.

Après le ramassage des œufs, chocolats, brioches et boissons ont ravi les enfants.

Les plus petits ont pu profiter des tours de poneys encadrés par « Les petites pattes »



Un jour, un village



Dans le cadre des rendez-vous organisés par l'association des amis du parc, « Un jour, un village », notre commune a ouvert son grand livre ! Le 26 avril après-midi, Patrice Rabin, conseiller municipal, a fait partager à une bonne trentaine de personnes le patrimoine et l'histoire de notre village lors d'une marche sous un beau soleil d'été.





La fin de journée s'est terminée par le verre de l'amitié à la petite salle durant lequel les participants venus de toutes parts ont pu débriefer sur la richesse de l'histoire et du patrimoine de Sormonne.

Un grand merci à Patrice pour la préparation et l'organisation de cet évènement.



Nettoyage de printemps



Après quelques années d'interruption, le Conseil Municipal a renoué avec la traditionnelle matinée de nettoyage du village. C'est le dimanche 27 avril sous un soleil d'été que s'est déroulée cette opération.

Une bonne trentaine de personnes dont de nombreux enfants et des présidentes d'associations a participé.

Plusieurs équipes ont ainsi été formées pour se répartir les différents secteurs et les entrées du village



Dans la joie et la bonne humeur





Une belle implication des enfants

La collecte a représenté plusieurs sacs poubelles et même si l'on peut constater une nette amélioration par rapport aux années antérieures, il reste des objets encombrants aux entrées du village (matelas, pneus...).

La matinée s'est terminée par le verre de l'amitié et une petite restauration dans la salle du conseil municipal.

Une opération à pérenniser !



Commémoration du 8 Mai : Mémoire, Hommages et Convivialité

Le 8 mai dernier, notre village s'est rassemblé dans le recueillement et la fraternité à l'occasion de la commémoration de la victoire de 1945.

En présence des élus, des habitants, des représentants des associations locales et des porte-drapeaux, la cérémonie s'est déroulée dans un esprit de respect et de mémoire envers celles et ceux qui ont combattu pour la liberté.

Après le dépôt de gerbes au monument aux morts, la cérémonie s'est poursuivie à la salle Jean Bara, où l'Association des Anciens Combattants a honoré plusieurs personnes en leur remettant des médailles.



Ce moment solennel, chargé d'émotion, a rappelé l'importance de transmettre la mémoire et de reconnaître l'engagement de ceux qui ont servi la Nation.

La matinée s'est conclue dans la convivialité autour du verre de l'amitié, offert par la municipalité dans cette même salle. Un moment chaleureux qui a permis aux participants d'échanger et de partager autour des valeurs de paix, de solidarité et de mémoire.

La municipalité remercie chaleureusement l'Association des Anciens Combattants, les bénévoles et tous les participants pour leur présence et leur engagement dans ce devoir de mémoire.

Les gestes qui sauvent

Lundi 27 mai 2025, a eu lieu la formation « Les gestes qui sauvent », proposée par Groupama.



Reconnue par le ministère de l'intérieur, la formation de sensibilisation aux gestes qui sauvent vise à faire des citoyens les premiers maillons de la chaîne de secours.

L'expérience le montre, lorsque les témoins d'une situation d'urgence sont capables de réaliser rapidement les gestes adéquats, les chances de survie des victimes sont significativement augmentées.

D'une durée de deux heures, la formation permet d'acquérir les réflexes à avoir face à une urgence.

La formation est dispensée par des organismes de formation homologués.

Cette sensibilisation constitue la première marche vers un parcours de citoyen-sauveteur qui s'étoffera tout au long de notre vie. Ces gestes peuvent être pratiqués lors d'accidents de la vie quotidienne ou de situation d'urgence exceptionnelle.

Alternant des phases théoriques et pratiques, la formation vous enseigne les principaux gestes de premier secours, afin que vous puissiez être en mesure de réagir rapidement en cas d'accident.



Groupama propose de suivre cette formation près de chez vous, ainsi celle-ci a eu lieu le 27 mai 2025 dans la salle polyvalente Jean Bara à Sormonne et une dizaine de personnes du village se sont inscrites pour y participer.

Fêtes des voisins



La fête des voisins s'est déroulée le vendredi 6 juin. Une bonne cinquantaine d'habitants s'était réunie place du Pâquis pour partager tous les plats préparés par chacun.

La météo capricieuse nous a contraint de réintégrer la salle des fêtes au milieu du repas. En un éclair le transfert était réalisé, et la soirée se poursuivait dans la salle.

Un très bon moment de convivialité, d'échanges et de partage qu'il faudra renouveler l'année prochaine.



Concert en l'église



Le vendredi 20 juin, veille de la fête de la musique, a eu lieu en l'église Saint Jean Baptiste de Sormonne un concert gratuit donné par la Chorale Atelier Vocal MCL avec la participation de Julie Linquette, Ivan Pécheux et Capucine Hubeau.

Chansons françaises, Folk et répertoire classique ont alterné au cours de cette soirée.



Le concert s'est déroulé devant une belle affluence, puisque l'église était pleine. Malheureusement avec de nombreuses personnes de l'extérieur du village !

Une prestation de qualité avec un rendu musical exceptionnel qui a été appréciée du public.

Festivités du 13 juillet



Comme chaque année, les festivités se sont déroulées le dimanche 13 juillet sous un beau soleil d'été. Un bon cru puisque 170 personnes ont participé au repas concocté par MATMIN après avoir dégusté l'apéritif offert par la mairie.

Le défilé aux lampions a également réuni de nombreux enfants avant un feu d'artifice de très grande qualité qui a émerveillé petits et grands.

La soirée dansante s'est poursuivie avec l'animation de DJ Insomnia.

Un grand merci aux associations (Club sportif COVEMA, Sormonne sport loisir football et Cercle sportif de Sormonne gym) pour leur implication dans l'organisation de cette soirée.



La vie de l'École : 2^e semestre 2025



Le Parc Naturel des Ardennes a poursuivi ses interventions dans les différentes classes. Toutes les classes de l'école ont pu bénéficier d'une intervention au cours de cette année scolaire.

Voyages de fin d'année :

Les élémentaires se sont rendus au musée Matisse le vendredi 6 juin



Les élèves de maternelle sont allés visiter la ferme de Liart le mardi 24 juin.

Les sorties ont été appréciées par tous.

Fête de l'école : L'association « Les amis de l'école » a organisé la fête de l'école le vendredi 13 juin à Harcy. Pour l'occasion les élèves ont proposé aux parents des danses et des chants.



Cross de l'école : Le cross de l'école a eu lieu le vendredi 23 mai sur le site d'Harcy cette année. Chaque niveau de classe a couru en même temps. Chaque enfant présent a reçu une récompense.

Visite du collège : Les CM2 de l'école sont allés visiter le collège de Rimogne le mardi 22 avril. Le transport a été pris en charge par le syndicat des 3 villages.



Cross des Écoles

Le vendredi 23 mai 2025, s'est tenu le cross de l'école sur la commune d'Harcy.

Comme l'année précédente, le cross a été organisé à l'initiative de deux parents d'élèves habitant Sormonne : Stéphany Baudrillard et Aurélien Bourdinière.



Cette compétition a été l'occasion pour les élèves de s'affronter sur différentes distances, en fonction des classes d'âges



Les enfants et les parents ont été nombreux à se donner rendez-vous sous le soleil pour partager ce moment convivial.



Chaque élève est reparti avec une médaille et un cadeau. Les enfants ayant gagné leur marche sur le podium ont été récompensés par M. Degouve, directeur de l'école.

Mme Baudrillard et M. Bourdinière ont été assistés par de nombreuses personnes et associations qu'ils ont remerciées : M. Tinois pour le ravitaillement, l'association de course sormonnaise Covema pour l'organisation et l'accompagnement des élèves, l'association de course d'Harcy, les Harçouilles, pour le prêt de matériel et l'accompagnement des élèves également, le Cercle Sportif de Sedan pour les cadeaux, la mairie d'Harcy, les divers bénévoles et bien entendu, l'équipe enseignante pour l'entraînement donné lors des séances d'EPS et leur présence ce jour-là

La brocante de Sormonne

Samedi 30 août sous un ciel clément, Sormonne a vibré au rythme de sa brocante, c'est l'association Team Covéma qui est à l'origine de cette manifestation. Dès les premières heures de la matinée, chineurs, habitants et curieux se sont pressés dans les rues de la place du Paquis et des alentours. Plus de 60 exposants étaient présents, proposant une grande variété d'objets : bibelots anciens, jouets, livres, vêtements, vaiselles et autres trésors oubliés ont trouvé preneurs tout au long de la journée. L'ambiance chaleureuse et conviviale a largement contribué à la réussite de l'événement.



Les membres de la « Team Covéma » n'ont pas ménagé leurs efforts pour accueillir le public dans les meilleures conditions, aidés par l'association SSL. Un point de petite restauration et de boissons et un marchand de glace, ont permis aux visiteurs de reprendre des forces entre deux trouvailles. Grâce à la mobilisation des bénévoles, cette brocante a prouvé qu'elle avait toute sa place dans le cœur des habitants de Sormonne et des alentours.



Concours de pétanque

Dimanche 31 août 2025,

Organisé par l'association Sormonne Sport Loisirs Football et le Club Sportif Covéma, le concours a réuni un peu plus d'une vingtaine d'équipes, certains joueurs aguerris à la discipline, très concentrés sur la performance, mais aussi des débutants venus passer un bon moment ludique en toute décontraction.



Le concours était encadré par Monsieur Jean Daumont, figure incontournable de la pétanque dans la région et joueur lui-même au club 'Pétanque Génération'



Le dernier week-end du mois d'août a été retenu en en rappel de la fête patronale qui avait habituellement lieu à cette date.

Malgré une météo mitigée, la journée s'est agréablement bien passée, l'ambiance était bon enfant, sur place on pouvait trouver une buvette ainsi qu'une petite restauration.



Aménagement des espaces verts



Après l'aménagement de l'entrée du village côté Lonny qui a été fait par les membres du conseil municipal et qui donne maintenant un beau résultat, ce sont les espaces de la rue du Métier et du Pâquis qui viennent d'être réalisés.

Décaissement, pose de géotextile, plantations arbustives, paillage d'ardoises.

De belles réalisations qui contribuent à la qualité de vie de notre commune.



CANISACS



Afin d'inciter les propriétaires de chiens de contribuer à la propreté du village, la mairie a mis en place 3 distributeurs de canisacs : devant le cimetière, à la salle polyvalente et dans le lotissement du Pré Clet.

À utiliser sans modération !!

Pour rappel, des poubelles sont à la disposition des habitants : au cimetière, dans l'espace vert rue Irénée Carré, à l'église, place du Pâquis, rue du Pâquis et route de Ham-les-Moines.



Un peu d'Histoire

Liste des maires de Sormonne :

1823-1848 Jacques Ambroise CHARLIER
1848-1852 Louis Marie HORBETTE
1852-1855 Pierre PIOT
1855-1865 Antoine Joseph GENON
1865-1869 Jacques Adrien CHARLIER
1869-1870 Jean Baptiste PARAGE
1870-1871 Joseph Antoine GENON
1871-1876 Jean Baptiste NONNON
1876-1876 Jean Baptiste Irénée CARRE
1876-1878 Jean Louis CHARLIER
1878-1878 Jacques Florentin BEGLOT (1^{er} adjoint fonction de maire)
1878-1880 Jean Baptiste Irénée CARRE
1881-1893 Jacques Florentin BEGLOT
1893-1919 Alcide Adrien CHARLIER
1919-1919 Alex André HUART (1^{er} adjoint fonction de maire)
1919-1924 Pierre Paul VAUCHER
1925-1945 Léon Edmond DETRAU
1945-1983 Jean Emile BARA
1983-1989 Guy Paul LEHEUTRE
1989-1999 Gilbert CANARD
1999-2001 Jean Michel KLEPAK
2001-2007 Yonnel BONAFE
2008-2020 Daniel CUNISSE
2020-xxxx François DENEUX

Points particuliers :

Jean Emile BARA a été à la tête de la commune durant 38 ans. La salle des fêtes porte son nom.

Jean Baptiste Irénée CARRE et Léon Edmond DETRAU ont une rue qui porte leurs noms.

Chasse aux frelons asiatiques



Un nid de frelons asiatiques a été découvert dans les arbres de la commune, à l'angle des chemins du Pré-Clet et d'Harcy. C'est l'entreprise Anti-Guêpes 08 (Frédéric Bombard) qui est intervenue pour neutraliser le nid.

Merci d'informer la mairie si vous constatez des nids à votre domicile ou sur le territoire de la commune.



Fermeture du réseau cuivre

Orange nous informe que la commune de Sormonne a été présélectionnée pour intégrer le lot n°5 de fermeture technique du réseau cuivre dont celle-ci interviendra en 2029.

À partir de cette date les services de téléphone fixe et d'internet seront définitivement supprimés pour les personnes qui n'ont pas migré sur une autre technologie (Fibre).

Nous encourageons les Sormonnais(es), qui ne l'auraient pas encore fait, à faire leur raccordement fibre, ou à défaut, contacter leur opérateur pour trouver une solution de remplacement, car les offres ADSL ne seront plus fonctionnelles, après cette date.

Renseignements en mairie.

Élagage des arbres et haies en bordure des voies publiques

Les haies des propriétés privées qui débordent sur le domaine public peuvent se révéler dangereuses pour la sécurité.

Elles peuvent entraver la circulation des piétons et des véhicules, réduire la visibilité et parfois masquer la signalisation routière.

Afin d'éviter ces difficultés, la commune rappelle aux propriétaires et locataires riverains qu'il est **obligatoire** de procéder à la taille et à l'entretien des haies et plantations en bordure de domaine public.

La responsabilité d'un propriétaire pourrait être engagée si un accident survenait.



Elections municipales 2026

Pour les prochaines élections municipales de mars 2026, une nouvelle réforme des modalités de scrutin concernera notre village, comme toutes les communes de moins de 1000 habitants.

La loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité a été publiée.

Lors des prochaines élections municipales en mars 2026, s'appliquera un nouveau mode de scrutin pour les communes de moins de 1 000 habitants. Il s'agira désormais d'un scrutin de liste avec application de la parité alternative comme dans les communes de 1 000 habitants et plus. Une révolution !

Les nouvelles dispositions seront applicables pour les élections de mars 2026. Les dispositions de la loi relatives aux communes nouvelles sont applicables immédiatement.

I - Nouvelles modalités de liste et de scrutin

Scrutin de liste : Les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste à 2 tours, avec dépôt de listes comportant au moins autant de candidats que de sièges à pourvoir, et au plus 2 candidats supplémentaires, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation (art. L 260 du code électoral).

NB : *le panachage, c'est-à-dire le raturage ou l'ajout de certains noms sur le bulletin de vote, ne sera plus possible à compter de mars 2026.*

Liste de candidats incomplète. La liste est réputée complète si elle compte jusqu'à 2 candidats de moins (art. L 252 et L 267 du code électoral).

Synthèse :

Communes	Nombre de conseillers municipaux à élire	Liste incomplète possible ?	Conseiller supplémentaire possible si liste complète ?
Moins de 100 habitants	7	Oui, avec 5 ou 6 noms seulement	Oui, 1 ou 2 noms supplémentaires
De 100 à 499 habitants	11	Oui, avec 9 ou 10 noms seulement	Oui, 1 ou 2 noms supplémentaires
De 500 à 999 habitants	15	Oui, avec 13 ou 14 noms seulement	Oui, 1 ou 2 noms supplémentaires

Parité. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe (art. L 264 du code électoral).

En cas d'un nombre pair de conseillers, la liste devra comporter autant d'hommes que de femmes. En cas d'un nombre impair de conseillers, il devra y avoir un écart égal à 1 entre le nombre d'hommes et de femmes.

LES INFORMATIONS DIVERSES

L'alternance homme/femme devra être strictement respectée.

Communes	Nombre de conseillers municipaux à élire	Composition de la liste paritaire
Moins de 100 habitants	7	4 femmes et 3 hommes ou 3 femmes et 4 hommes
De 100 à 499 habitants	11	6 femmes et 5 hommes ou 5 femmes et 6 hommes
De 500 à 999 habitants	15	8 femmes et 7 hommes ou 7 femmes et 8 hommes

La parité alternative devra être respectée en cas :

- de liste non complète ;
- en cas de liste complète avec 1 ou 2 noms supplémentaires.

Parité alternative en cas de liste non complète

Communes	Liste non complète Nombre de conseillers	Composition de la liste paritaire
Moins de 100 habitants	5	3 femmes et 2 hommes ou 2 femmes et 3 hommes
	6	3 femmes et 3 hommes ou 3 femmes et 3 hommes
De 100 à 499 habitants	9	5 femmes et 4 hommes ou 4 femmes et 5 hommes
	10	5 femmes et 5 hommes ou 5 femmes et 5 hommes
De 500 à 999 habitants	13	7 femmes et 6 hommes ou 6 femmes et 7 hommes
	14	7 femmes et 7 hommes ou 7 femmes et 7 hommes

Parité alternative en cas de liste complète avec 2 noms supplémentaires

Communes	Liste complète avec 2 noms supplémentaires	Composition de la liste paritaire
Moins de 100 habitants	7 + 2	5 femmes et 4 hommes ou 4 femmes et 5 hommes
De 100 habitants à 499 habitants	11 + 2	7 femmes et 6 hommes ou 6 femmes et 7 hommes
De 500 habitants à 999 habitants	15 + 2	9 femmes et 8 hommes ou 8 femmes et 9 hommes

Parité alternative en cas de liste complète avec 1 nom supplémentaires

Communes	Liste complète avec 1 nom supplémentaire	Composition de la liste paritaire
Moins de 100 habitants	7+1	4 femmes et 4 hommes ou 4 femmes et 4 hommes
De 100 à 499 habitants	11 + 1	6 femmes et 6 hommes ou 6 femmes et 6 hommes
De 500 à 999 habitants	15 + 1	8 femmes et 8 hommes ou 8 femmes et 8 hommes

Tête de liste. La personne qui se présente au poste de maire n'est pas forcément la « tête de liste » inscrite sur le bulletin de vote. Aucune disposition législative ou réglementaire n'impose au candidat à la tête d'une liste aux élections municipales de se présenter comme candidat à l'élection du maire.

Mode de scrutin. Ce sont les mêmes règles que pour les communes de 1 000 habitants et plus. Au 1^{er} tour de scrutin, il est attribué à la liste qui a recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés un nombre de sièges égal à la moitié du nombre des sièges à pourvoir, arrondi, le cas échéant, à l'entier supérieur lorsqu'il y a plus de 4 sièges à pourvoir et à l'entier inférieur lorsqu'il y a moins de 4 sièges à pourvoir (« prime majoritaire »).

Cette attribution opérée, les autres sièges sont répartis entre toutes les listes (y compris donc celle qui a obtenu la moitié des sièges) à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sous réserve des dispositions ci-après.

Si aucune liste n'a recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés au 1^{er} tour, il est procédé à un 2^e tour. Il est attribué à la liste qui a obtenu le plus de voix un nombre de sièges égal à la moitié du nombre des sièges à pourvoir, arrondi, le cas échéant, à l'entier supérieur lorsqu'il y a plus de 4 sièges à pourvoir et à l'entier inférieur lorsqu'il y a moins de 4 sièges à pourvoir. En cas d'égalité de suffrages entre les listes arrivées en tête, ces sièges sont attribués à la liste dont les candidats ont la moyenne d'âge la plus élevée. Cette attribution opérée, les autres sièges sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sous réserve de l'application des dispositions du troisième alinéa ci-après.

Les listes qui n'ont pas obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés ne sont pas admises à la répartition des sièges.

Les sièges sont attribués aux candidats dans l'ordre de présentation sur chaque liste.

Si plusieurs listes ont la même moyenne pour l'attribution du dernier siège, celui-ci revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus ([art. L 262](#) du code électoral).

NB : s'il n'y a qu'une liste candidate (même incomplète), elle sera forcément élue au 1^{er} tour et il n'y aura qu'un tour. S'il y a deux listes candidates, il n'y aura également qu'un tour. S'il y a 3 listes et plus, si une liste détient la majorité absolue des suffrages à l'issue du 1^{er} tour, il n'y aura pas de 2nd tour non plus.

Listes présentes au 2nd tour. Ce sont les mêmes règles que pour les communes de 1 000 habitants et plus.

Seules peuvent se présenter au 2nd tour les listes ayant obtenu au 1^{er} tour un nombre de suffrages au moins égal à 10 % du total des suffrages exprimés. Ces listes peuvent être modifiées dans leur composition pour comprendre des candidats ayant figuré au 1^{er} tour sur d'autres listes sous réserve que celles-ci ne se présentent pas au 2nd tour et qu'elles aient obtenu au 1^{er} tour au moins 5 % des suffrages exprimés. En cas de modification de la composition d'une liste, l'ordre de présentation des candidats peut également être modifié.

Les candidats ayant figuré sur une même liste au 1^{er} tour ne peuvent figurer au 2nd tour que sur une liste. Le choix de la liste sur laquelle ils sont candidats au 2nd tour est notifié à la préfecture ou à la sous-préfecture par le responsable de liste du 1^{er} tour ([art. L 264](#) du code électoral).

NB : *il ne sera plus possible de se présenter au 2nd tour seulement comme c'était le cas auparavant (art. L 255-3 abrogé à compter de mars 2026).*

Conseillers communautaires. La désignation des conseillers communautaires suivant l'ordre du tableau n'a pas été modifiée par la réforme dans les communes de moins de 1 000 habitants ; elle reste applicable.

Contrairement aux communes de 1 000 habitants et plus, les candidats au(x) poste(s) de conseillers communautaires ne seront pas mentionnés dans la déclaration de candidature ni sur le bulletin de vote ; le système de fléchage ne s'appliquera pas.

II - Election des adjoints par liste paritaire

Mode de scrutin. Les adjoints devront désormais être élus par liste à la majorité absolue ([art. L 2122-7-2](#) du CGCT).

Parité. La liste devra être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Autrement dit, en cas d'élection d'un nombre pair d'adjoints, la liste devra comporter autant d'hommes que de femmes.

En cas d'élection d'un nombre impair d'adjoints, il devra y avoir un écart égal à 1 entre le nombre d'hommes et de femmes.

Exemple avec une liste d'adjoints comportant 3 noms :

Si le 1^{er} adjoint est une femme, le 2^e adjoint sera un homme et le 3^e sera une femme.

*Si le 1^{er} adjoint est un homme, le 2^e adjoint sera une femme et le 3^e sera un homme.
L'alternative homme/femme devra être strictement respectée.*

La parité s'applique uniquement à la liste d'adjoints. Le maire peut être un homme et le 1^{er} adjoint un homme également.

LES INFORMATIONS DIVERSES

Nombre d'adjoints déterminé par le conseil municipal	Parité de manière alternative - Composition de la liste
1	1 homme ou 1 femme
2	1 homme + 1 femme ou 1 femme + 1 homme
3	1 femme + 1 homme + 1 femme ou 1 homme + 1 femme + 1 homme
4	1 femme + 1 homme + 1 femme + 1 homme ou 1 homme + 1 femme + 1 homme + 1 femme

Vacance. Par dérogation, en cas de vacance, le ou les adjoints sont désignés parmi les conseillers, sans tenir compte du sexe de ces derniers.





LA RECETTE DE VALERIE : LE GATEAU AU CHOCOLAT NOISETTE



INFOS RECETTE :

Parts : **10 à 12 personnes** (on fait des petites parts)

Préparation : **30 minutes**

Cuisson : **Sans cuisson**

Total : **30 minutes**

Prise au froid : **1 nuit**

Ingrédients pour un gâteau mousse spéculoos

Base biscuitée :

- 120 g de biscuits secs (j'ai fait moitié palets bretons, moitié petits-beurre)
- 45 g de beurre fondu
- Disposez un cercle ajustable réglé sur **20 cm** sur une plaque recouverte de papier cuisson.
- Versez les biscuits dans le cercle et tassez avec le dessous d'un verre.
- Réservez au réfrigérateur le temps de préparer la suite.

Mousse spéculoos :

- 3 feuilles de gélatine
- 40 cl de crème liquide entière
- 250 g de mascarpone
- 200 g de pâte de spéculoos
- 3 cuillères à soupe de sucre glace
- 18 cl de lait

Garniture :

- 6 à 8 biscuits cuillères
- Un fond d'eau
- 1 cuillère à café d'extrait de vanille liquide

Glaçage : 180 g de pâte de spéculoos

1) Mousse au spéculoos

1. Placez la gélatine dans un bol d'eau froide.
2. Placez le lait et la pâte de spéculoos dans une casserole. Faites chauffer à feu doux, tout en mélangeant, jusqu'à ce que la pâte de spéculoos soit fondue.
3. Hors du feu, ajoutez la gélatine essorée. Laissez revenir à température ambiante.
4. Dans un cul de poule, fouettez ensemble le mascarpone, le sucre glace et la crème liquide. Fouettez sur vitesse lente jusqu'à obtenir une crème épaisse.
5. Ajoutez petit à petit le mélange lait et spéculoos, en l'incorporant **délicatement** avec une maryse.
6. Placez un film dans le cercle ajustable.
7. Versez la moitié de la mousse sur la **base biscuitée**.

LES INFORMATIONS DIVERSES

Garniture

1. Mélangez un fond d'eau et 1 cuillère à café **d'extrait de vanille liquide**.
2. Imbibez légèrement les **biscuits cuillère** avec ce mélange.
3. Répartissez les biscuits sur la mousse.
4. Versez le reste de mousse et lissez le dessus avec une spatule.
5. Placez **1 nuit au réfrigérateur**.

Glaçage

1. Faites fondre la pâte de spéculoos au bain-marie ou au micro-ondes. Laissez revenir à température ambiante.
2. Démoulez le gâteau sur un plat de service.
3. Versez la pâte de spéculoos fondue en formant des coulures sur les bords du gâteau.

Décorez avec des spéculoos réduits en poudre et des biscuits spéculoos.

C'est beau, non ? Et c'est tout aussi bon !





Le Pass'Sport évolue pour la saison 2025-2026



Le Pass'Sport est une aide forfaitaire, versée sous conditions, pour permettre à des jeunes de s'inscrire dans un club sportif. Le dispositif est reconduit pour la saison 2025-2026, mais désormais il est davantage ciblé sur les jeunes qui ont atteint l'âge où la pratique sportive diminue généralement. Dans le même temps, le niveau de l'aide est revalorisé.

Créé en 2021, le Pass'Sport pourra à nouveau être sollicité par des jeunes souhaitant s'inscrire dans un club sportif lors de la saison 2025-2026. Le dispositif est désormais réservé aux personnes suivantes :

- les jeunes âgés de 14 à 17 ans révolus qui bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ;
- les enfants et adolescents de 6 à 19 ans en situation de handicap, dont la famille perçoit l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ;
- les jeunes de 16 à 30 ans bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ;
- les étudiants boursiers de moins de 28 ans qui sont bénéficiaires d'une aide annuelle du CROUS.

Le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative précise que le dispositif est ainsi « plus ciblé à l'âge où la pratique sportive des jeunes décroche, autour de 14 ans ».

Jusqu'alors, pour les bénéficiaires de l'ARS, le dispositif était accessible aux enfants dès l'âge de 6 ans.

Quel est le montant du Pass'Sport lors de la saison 2025-2026 ?

L'aide, versée par l'État, est de **70 € par enfant** lors de la saison 2025-2026, son montant était de 50 € auparavant.



Où utiliser le Pass'Sport ?

Le Pass'Sport peut être utilisé lors d'une inscription dans :

- un club affilié aux fédérations sportives agréées par le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative (les fédérations scolaires sont en revanche exclues du dispositif) ;
- une association agréée « jeunesse et éducation populaire » (JEP) ou « sport » ;
- une structure des loisirs sportifs marchands (par exemple, une salle d'escalade ou une salle de fitness).

Comment bénéficier du Pass'Sport ?

La date et le mode de réception de votre code Pass'Sport dépendent de votre situation.

- Pour les jeunes de 14 à 30 ans, qui sont bénéficiaires de l'ARS, de l'AEEH ou de l'AAH : le code vous sera envoyé fin août par courriel ou SMS.
- Pour les enfants de 6 à 13 ans bénéficiaires de l'AEEH : une demande devra être faite pour bénéficier du Pass'Sport sur le site pass.sports.gouv.fr, à partir du 1^{er} septembre.
- Pour les étudiants boursiers : le code vous sera envoyé par courriel entre mi-octobre et mi-novembre.

Le code reçu devra être présenté lors de l'inscription dans la structure sportive choisie.

Le Pass'Sport peut être utilisé pour toute inscription effectuée entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2025. Cependant, il est possible d'appliquer la réduction immédiatement au sein des clubs qui réalisent leurs inscriptions en juin.



Liste des délibérations

Séance du 19/03/2025 :

- Délibération n°05-2025** CFU 2024 : Budget Commune
- Délibération n°06-2025** Affectation du Résultat : Budget Commune
- Délibération n°07-2025** BP 2025 : Budget Commune
- Délibération n°08-2025** CFU 2024 : Budget Eau & Assainissement
- Délibération n°09-2025** Affectation du Résultat : Budget Eau & Assainissement
- Délibération n°10-2025** BP 2025 : Budget Eau & Assainissement
- Délibération n°11-2025** Vote du taux des Taxes 2025
- Délibération n°12-2025** Vote du loyer de l'école 2025
- Délibération n°13-2025** Mise en place de la participation employeur PSC Santé
- Délibération n°14-2025** Dépenses à imputer au compte 623 (*fêtes & cérémonies*)
- Délibération n°15-2025** Bornage divisions parcellaires chemin du Fond du Ruisseau

Délibérées le 19/03/2025 ; transmises en préfecture le 20/03/2025 ; publiées le 21/03/2025

Séance du 09/04/2025 :

- Délibération n°16-2025** Vote des taux de la TAM 2026
- Délibération n°17-2025** Augmentation de la participation employeur à la PSC Prévoyance
- Délibération n°18-2025** Validation du PV du SEPA 2023 Eau
- Délibération n°19-2025** Convention de servitude Pâquis renforcement Réseau électrique
- Délibération n°20-2025** Réfection des grilles de la tombe d'Irénée Carré
- Délibération n°21-2025** Provisions pour créances 2023 : Budget Eau & Assainissement
- Délibération n°22-2025** Plantations arbustes 2025
- Délibération n°23-2025** Sortie de bien souffleur thermique HS
- Délibération n°24-2025** Délibération CCVPA groupe majoritaire

Délibérées le 09/04/2025 ; transmises en préfecture le 10/04/2025 ; publiées le 10/04/2025

Séance du 07/05/2025 :

- Délibération n°25-2025** Subventions aux associations
- Délibération n°26-2025** Modification des critères du Régime Indemnitaire (IFSE)
- Délibération n°27-2025** Mise aux normes 2 points lumineux Éclairages Publics FDEA
- Délibération n°28-2025** Mise en place de 4 horloges astrologiques Éclairages Publics FDEA
- Délibération n°29-2025** Feu d'artifice Festivités du 13 juillet 2025
- Délibération n°30-2025** Travaux chemin dit de Méran
- Délibération n°31-2025** DM1 Budget Eau & Assainissement : annulation de créance (*effacement de dette*)

Délibérées le 07/05/2025 ; transmises en préfecture le 16/05/2025 ; publiées le 19/05/2025

Séance 08/09/2025 :

Délibération n°32-2025 Remplacement défibrillateur

Délibération n°33-2025 Validation RPQS Eau 2024

Délibération n°34-2025 Validation RPQS Assainissement 2024

Délibération n°35-2025 Renouvellement du contrat Segilog (*proiciels*)

Délibération n°36-2025 Création verger communal

Délibérées le 08/09/2025 ; transmises en préfecture le 09/09/2025 ; publiées le 09/09/2025



*Les délibérations sont publiées et consultables sur le site internet de la mairie :
<http://www.mairie-de-sormonne.e-monsite.com>, rubrique « Délibérations & Arrêtés ».*

LES HORAIRES A CONNAITRE

Mairie

Horaires d'ouverture :

Lundi : 13h30 – 18h00

Mardi: 9h00 – 12h00

Mercredi: 13h30 – 16h00

Jeudi : 9h00 - -12h00

Vendredi : 13h30 – 18h00

Permanences du maire et des adjoints :
sur RDV

Accueil : Julie SOUCHON

Tel : 0324549725

Adresse mail :
mairiedesormonne@wanadoo.fr

Lien Facebook : commune de sormonne

Site internet :
mairie-de-sormonne.e-monsite.com

Application : PanneauPocket

Déchèterie Rimogne

mardi, mercredi, jeudi, vendredi :
9h00-12h00

samedi : 9h00-12h00 et 13h00-17h00

Déchèterie Renwez

mardi, mercredi, jeudi, vendredi,
13h00-17h00

Samedi : 9h00-12h00 et 13h00-17h00

Collecte

Ordures ménagères : les jeudis
(semaines impaires)

Sacs de tri : les jeudis (semaines paires)

(Sortir sacs et bacs seulement la veille)

PUBLICATION :

Mairie de SORMONNE

Rédaction :

*Patrick JENNEPIN, Bruno
LEHEUTRE, François
DENEUX, Christine DONGE,
Valérie MAURICE, Yoann
VANZELLA*

Réalisation :

*Stéphane CANARD, Yoann
VANZELLA, Christine DONGE
Valérie MAURICE, Bruno
LEHEUTRE, Patrick
JENNEPIN, François
DENEUX, Julie SOUCHON*

Photographie :

*Bruno LEHEUTRE, Patrick
JENNEPIN, François
DENEUX, Yoann VANZELLA*

Impression :

Mairie de SORMONNE

mairiedesormonne@wanadoo.fr

